## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127-58

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JACKY GERARD

OBJET : Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 en faveur de l'association Inter Parcours Handicap 13.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Inter Parcours Handicap 13 regroupe les 6 associations Parcours représentant chacune les organismes du secteur du handicap sur une zone géographique donnée de notre territoire. Ce mouvement rassemble environ 190 associations et organismes.

L'association Inter Parcours Handicap 13 sollicite de la collectivité départementale une subvention permettant de financer le fonctionnement de son action en faveur des personnes handicapées. Celle-ci permet :

- de couvrir les charges de fonctionnement de la cellule de coordination sur les bases du dispositif actuellement en place (salaires et autres dépenses);
- de mettre en œuvre les axes prioritaires d'orientation prévus pour 2020 et poursuivre ceux engagés en 2019.

L'équipe est composée de huit personnes : une coordinatrice réseau, quatre animateurs de réseau, un chargé de mission « Handicontacts » et deux secrétaires dont une à mi-temps chargée du secrétariat du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (formation personnes handicapées).

Sur les années précédentes et au vu du dernier rapport d'activité, l'association Inter Parcours Handicap 13 a participé a :

- la structuration des réseaux de diffusion de l'action « Handicontacts » destinée à améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs familles, dans une logique de proximité territoriale;
- la mobilisation des acteurs locaux sur la réponse accompagnée pour tous (RAPT) ;
- la contribution au développement d'habitats inclusifs ;
- la co-organisation avec le Conseil départemental, la maison départementale pour personnes handicapées (MDPH) et les partenaires locaux de plusieurs évènements ;
- l'aide aux personnes en situation de handicap à formuler leur projet de vie ;

- l'animation des instances statutaires des sept associations ;
- la participation à l'animation de réseaux locaux (accessibilité, transports, accueil temporaire, vie à domicile, label qualité Handéo, enfance-jeunesse).

En 2020, l'association Inter Parcours Handicap 13 prévoit notamment de poursuivre le déploiement des dispositifs existants, de renforcer l'animation des associations Parcours et d'assurer le secrétariat du CDCA.

Pour l'exercice 2020, l'association prévoit un budget de 586 950 € dont une subvention de fonctionnement de 540 000 € demandée à la collectivité départementale. Le montant de la subvention demandée à la collectivité est supérieur de 25 000 € à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est notamment due au recrutement d'une secrétaire à mi-temps chargée d'assurer le secrétariat de la CDCA. Le solde du budget est financé sur les fonds propres de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL